

DROIT - ÉCONOMIE - GESTION - AES - LETTRES - LANGUES - LEA
HISTOIRE - HISTOIRE DE L'ART - GÉOGRAPHIE - SOCIOLOGIE - STAPS



Taxe d'apprentissage

INVESTISSEZ DANS

LA FORMATION

de vos futurs collaborateurs

Code UAI : 0640033N

Le collège SSH en chiffres



6 031
Étudiants

4 245
en Licences
& Licences
professionnelles

1180
en Masters



250
Enseignants



24
Prépas, DU,
Certificats

34
Parcours
de Masters

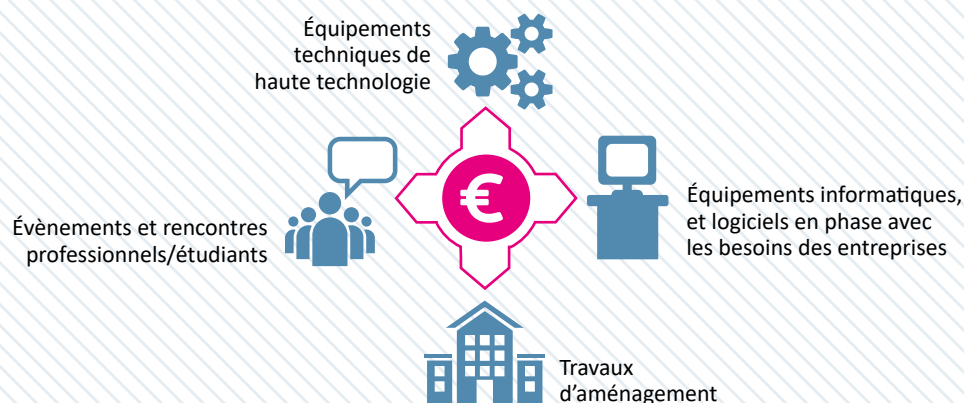
9 Parcours
de Licences
Professionnelles



7
Laboratoires
&
Centres de
recherche

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage aux formations du collège SSH de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, vous nous permettez :

- d'accroître la qualité de nos formations à visée professionnelle,
- de valoriser les filières à vocation professionnelle répondant à vos besoins,
- de faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants,
- d'ouvrir les portes du monde professionnel à nos étudiants,
- d'investir dans des équipements en adéquation avec les besoins des entreprises :



MERCI DE VOTRE SOUTIEN !

Nos formations

habilitées à recevoir de la taxe au titre du solde

Capacité en droit

- RNCP39823 Capacité en droit

Licences

- RNCP39173 Langues étrangères appliquées (LEA)
- RNCP40120 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)
- RNCP40114 Lettres
- RNCP35923 Administration économique et sociales (AES)
- RNCP38186 Droit
- RNCP39018 Économie et gestion
- STAPS :
 - RNCP35944 Activité physique adaptée et santé
 - RNCP35972 Éducation et motricité
 - RNCP35946 Entraînement sportif
 - RNCP35945 Management du sport
- RNCP24433 Géographie et aménagement
- RNCP24430 Histoire
- RNCP40546 Histoire de l'art et archéologie
- RNCP39694 Sociologie
- RNCP39018 Double licence Langues étrangères appliquées - Économie gestion

Licences professionnelles

- RNCP40056 Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques
- RNCP40321 Valorisation des agro-ressources
- RNCP40110 Métiers de la GRH : assistant en ressources humaines

Masters

- RNCP34848 Patrimoine et musées
- RNCP39789 Arts, lettres et civilisations
- RNCP38162 Droit de l'entreprise
- RNCP38698 STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive
- RNCP39172 Tourisme
- RNCP38166 Droit public
- RNCP39466 Histoire, civilisations, patrimoine
- RNCP39263 Langues étrangères appliquées
- RNCP39506 Français langue étrangère
- RNCP38206 Droit privé
- RNCP39009 Économie appliquée
- RNCP39691 Sociologie
- RNCP31503 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
- RNCP39194 Géographie, aménagement, environnement et développement
- RNCP38973 Droit notarial
- RNCP38200 Droit pénal et sciences criminelles
- RNCP38356 Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré
- RNCP36057 Sciences de la durabilité - Sustainability science

Diplôme universitaire

- RNCP36646 Responsable logistique et transport
- RS5622 Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Verser la taxe d'apprentissage au collège SSH

Le versement de la taxe d'apprentissage est obligatoire pour votre entreprise. Elle se calcule sur la masse salariale. Chaque entreprise a le choix du bénéficiaire du versement. **Le collège Sciences sociales et humanités de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour est habilité à percevoir les versements de la taxe d'apprentissage au titre du solde (13%).**

Depuis 2023, le processus de collecte et de redistribution de la taxe d'apprentissage change pour une procédure dématérialisée.

Le solde sera directement collecté par l'URSSAF et la Mutualité Sociale Agricole qui le transféreront à la Caisse des Dépôts. La répartition du solde sera gérée par la Caisse des dépôts qui a pour cela développé une plateforme nationale en ligne : **SOLTéA**.

1

Pour vous connecter à **SOLTéA**, vous devez d'abord disposer d'un accès **Net-entreprises** : <https://www.net-entreprises.fr>

Si vous n'avez pas encore de compte **Net-entreprises** inscrivez-vous via le lien suivant : <https://www.net-entreprises.fr/inscription-a-net-entreprises>

Renseignez votre nom, prénom, le SIRET de votre établissement et choisissez un mot de passe.

Pour plus d'informations téléchargez "Le guide Net-entreprises" :

<https://www.soltea.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/guide-demarrage-net-entreprises.pdf>

2

À partir du 26 mai et jusqu'à la mi-octobre, connectez-vous sur la plateforme **SOLTéA** afin de désigner les formations que vous souhaitez soutenir : <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public>

Pour attribuer votre versement au collège SSH

indiquez le code UAI : 0640033N

SIRET du collège : 19640251500031 ou 19640251500049



Contact

Finances SSH

05 59 40 73 02

finances.ssh@univ-pau.fr

Plus d'infos : <https://college-ssh.univ-pau.fr>